



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°25/009
Direction territoriale du Havre

La Société ENTREPOTS ET TRANSPORTS BARBE, dont le siège social est situé 22 rue de New York 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 318 084 720 a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur des dépendances du domaine public situées à l'Est et au Sud du Hangar 122 au Terminal de l'Océan, sur la commune de Gonfreville l'Orcher. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société ENTREPOTS ET TRANSPORTS BARBE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-110 portant sur les dépendances susvisées le 22 avril 2025.

Description des dépendances :

- Une parcelle de terre-plein d'une surface de 5 586 m²,
- Une parcelle de terre-plein d'une surface de 7 508 m².

Durée de la convention : 13 mois environ à compter du 1^{er} octobre 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-110 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.